**CIRCONSCRIPTION DE PLAISIR**

**REUNION DE RENTREE – 3 septembre 2012**

1. **Conseillers pédagogiques et personnes-ressources**

Les écoles sont invitées à prendre l’attache des diverses personnes-ressources basées hors de la circonscription pour la mise en place de tous les projets pédagogiques (projets d’école/de cycle/de classe), en cours ou programmés, liés à leurs diverses spécialités :

* Michael SANCHEZ, CPC/éducation musicale
* Olivier MORIVAL, CPC arts visuels
* Xavier FONTANGE, animateur TICE

M. FONTANGE pourra apporter toute aide liée à l’exploitation des évaluations nationales 2011/2012 (CE1 et CM2), en particulier l’utilisation du logiciel élaboré par l’IA 78 pour les bilans de celles-ci.

1. **Fiches individuelles et fiches/écoles**

**Ces fiches qui conditionnent le bon fonctionnement de la circonscription doivent être renseignées dans les meilleurs délais – au plus tard pour le 20 septembre** (se reporter aux deux brèves publiées sur le site). Il est indispensable que les moutures informatisées élaborées par la circonscription ne soient pas modifiées et que toutes les rubriques soient renseignées. Ces fiches peuvent être remplies par voie informatique mais toujours transmises sous forme papier à la circonscription.

1. **Carte scolaire et mouvement**

Toutes les situations en suspens, anticipées et signalées à la Direction Académique (nouvelle dénomination de référence pour l’Inspection Académique) devraient être réglées dans les jours à venir.

1. **Orientations nationales**

La phase de réflexion et de concertation autour de la REFONDATION DE L’ECOLE, posée comme la première priorité nationale, est largement engagée et doit conduire à l’élaboration prochaine d’une nouvelle loi d’orientation. Le terme de REFONDATION renvoie à la fois à un travail de fond dans la durée (et non à l’accumulation de réformes ponctuelles), à une grande ambition et à une priorité accordée aux fondements du système (école, collège, socle commun).

On se reportera à la lettre du Ministre de l’Education nationale et à la consultation du site REFONDONS L’ECOLE :

<http://www.refondonslecole.gouv.fr/>

Parmi les principales priorités évoquées à la fois dans la lettre du Ministre et dans les présentations assurées par le Recteur et par le Directeur Académique :

* l’école maternelle : accueil des 2 ans, prévention du risque de primarisation, place de la GS, progressivité des apprentissages …
* le repérage précoce des difficultés
* la construction des savoirs fondamentaux : évaluation, socle commun
* les rythmes scolaires
* la liaison école/collège
* la formation des maîtres : création des ESPE, ensemble équilibré entre formation professionnelle et universitaire, stages professionnels et pré-professionnels, niveau de recrutement des maîtres …
* nouveaux outils numériques
* évaluation : outils nationaux (importance d’avoir des repères pour définir les politiques pédagogiques), livrets (LPC et/ou livrets d’évaluation)

1. **EVALUATIONS**
   1. **EVALUATIONS NATIONALES**

* Repères de référence et indicateurs pour la politique pédagogique de l’école : les seuls résultats de l’école ont une valeur absolue qui renvoient davantage au niveau de difficulté de chaque item (les items les plus échoués seront les plus difficiles et les mêmes pour toutes les écoles de France …) et non aux spécificités de l’école ; il convient donc de disposer d’un indicateur de référence (pour chaque item, chaque grand domaine et pour les résultats d’ensemble) – qui peut être la moyenne locale correspondante (moyenne académique, départementale ou de circonscription) ;
* ELEMENTS-CLES :
* les élèves en difficulté : identité, modalités d’aide et de différenciation à anticiper (PPRE, APE, RASED …), nombre (en %) et évolution de ce nombre dans la durée …
* les domaines échoués (items et surtout champs) par rapport aux moyennes de référence : actions spécifiques à mettre en place (notamment dans le cadre des projets d’école et de cycle), évolution des chiffres correspondants (en %) dans la durée
  1. **EVALUATION EN GS MATERNELLE**

On se reportera au dossier complet en ligne sur le site de l’I.E.N. au tableur pour bilan récemment mis en ligne :

<http://www.ien-plaisir.ac-versailles.fr/spip.php?article615>

1. FORMATION – ANIMATIONS PEDAGOGIQUES DE CIRCONSCRIPTION
   1. **Dispositif de circonscription (rappel)**

* deux modules de 9 heures composées de deux sessions avec intervenants (2x6heures) et d’une animation intermédiaire interne ; la participation à deux conférences est l’équivalent d’un module de 9 heures (ce qui suppose une inscription à DEUX conférences) ;
* possibilité pour les écoles volontaires (demandes transmises et validées à ce jour) de disposer d’une animation pédagogique interne (9 heures) ; tous les enseignats concernés devront faire figurer cette animation en première position dans leurs vœux.
  1. **Inscription dans le dispositif annuel**
* les choix sont individuels même si rien n’empêche les équipes d’écoles (ou de cycles) de se concerter et de solliciter des animations identiques ;
* le programme d’animations proposé par la circonscription fait l’objet d’une publication interne sur le site IEN (ensemble déjà en ligne et prochainement ajusté, notamment pour la question des dates) et d’une publication DA 78 via le dispositif GAIA ; le programme est partagé en trois grands ensembles : maternelle / élémentaire / tous cycles ;
* ce programme peut être complété par les propositions, souvent très intéressantes de divers partenaires :
* OCCE, autonome
* ASH
* CRDP (notamment pour les nouvelles technologies)
* autres circonscriptions (en l’occurrence Trappes, Bois d’Arcy, Montigny) – en particulier pour les propositions diversifiées liées à l’EPS
* **MODALITES D’INSCRIPTION** : afin de garantir aux enseignants des propositions au plus près de leurs vœux, les inscriptions seront effectuées à trois reprises :

1. Sous forme papier sur les fiches individuelles (au verso) : 5 vœux classés par ordre de préférence en prenant en compte les deux grandes périodes de référence : septembre/janvier pour les vœux 1 et 2, février/mai pour les vœux 3 et 4 – cf. supra
2. Par voie informatique, à partir d’un tableur mis en ligne par X. FONTANGE (d’ici une quinzaine de jours) ; avec ce système un quota maximum de candidatures sera accepté pour chaque animation ;
3. Par voie informatique, avec le dispositif GAIA

Les animateurs TICE pourront aider les équipes ou les enseignants en difficulté pour le renseignement des vœux.

1. **INSPECTION**

* Les fiches préparatoires à l’inspection (protocole départemental) sont en ligne sur le site de circonscription :

pour les directeurs (dossier à constituer + fiche en pièce jointe) :

<http://www.ien-plaisir.ac-versailles.fr/spip.php?article509>

pour les enseignants :

<http://www.ien-plaisir.ac-versailles.fr/spip.php?article453>

* Les fiches préparatoires seront dûment renseignées par voie informatique puis imprimées, et remises LE JOUR DE L’INSPECTION (et non en amont). Leur intérêt majeur pour les enseignants est de favoriser une réflexion anticipée sur les questions essentielles – qui seront abordées lors de l’entretien.
* Ces fiches seront accompagnées par un DOSSIER composé de documents divers**. La liste de ces documents (modifiée) sera prochainement mise en ligne sur le site.**
* Priorités d’inspection : enseignants/titulaires sans note (notamment les T2), retards d’inspection (année de référence : 2008), situations spécifiques à expliciter sur la fiche individuelle.
* Modalités d’inspection identiques à celles des précédentes années :
* Observation de classe pendant ¼ de journée (du début de la demi-journée jusqu’à la récréation), entretien sur la seconde partie de la demi-journée ;
* Pour les directeurs (à partir de février) : entretien (1/2 journée) ou observation + entretien pour les directeurs jamais inspectés à Plaisir ou pour les directeurs souhaitant un temps d’observation de classe.
* Modalités d’information :
* Courrier individuel envoyé en début de mois (ou à la fin du mois précédent) annonçant l’inspection au cours du mois (ou des deux mois à venir) ;
* Confirmation de l’inspection par téléphone ou par mail environ une semaine avant l’inspection - avec précision de la demi-journée retenue
* **EVALUATION D’ECOLE**

La procédure inaugurée (de façon très bénéfique pour tous les personnels impliqués) pourra être poursuivie avec deux ou trois écoles – de préférence des écoles en situation de réussite collective et comptant un directeur inspectable.

Le protocole d’évaluation (avec le dossier correspondant), rapidement présenté lors de la réunion de rentrée, sera détaillé auprès des écoles intéressées.

1. **COMMUNICATION ECOLES / CIRCONSCRIPTION**
   1. **LE ROLE DU SITE**

Il est essentiel pour la communication pédagogique – à travers la présentation de dossiers pédagogiques importants (actuelle le dossier EVALUATION en GS maternelle), l’élaboration d’outils opérationnels au service des écoles et le rappel d’événements urgents (à la rubrique ACTUALITES). Le site joue ainsi un rôle tout à fait complémentaire par rapport à celui de la communication électronique.

Les écoles doivent donc consulter le site aussi régulièrement que possible.

* 1. **Les documents présentés lors de la réunion**

**8.21 TB1D**

Ce document est accessible par la clé OTP dont dispose chaque directeur. Il constitue, comme son nom l’indique, un outil privilégié pour le pilotage de l’école. Certaines rubriques (élèves en retard, évaluations …) sont directement renseignées par l’administration centrale. Les autres, simples pour la plupart, doivent être mise à jour chaque année par le directeur. Un exemplaire imprimé du TB1D à jour devra être remis à l’IEN lors de l’inspection des directeurs et pour l’évaluation d’école.

**8.22 Fiche CONCERTATION**

Cette fiche, en ligne sur le site IEN, doit être renseignée pour l’école et pour chaque enseignant. Elle renvoie aux obligations de service des enseignants en matière de concertation. Elle a à la fois une valeur informative (rappel exhaustif de tous les temps de concertation) et déontologique. Elle sera remise à l’IEN lors de chaque inspection. Cette fiche est en ligne sur le site de circonscription :

<http://www.ien-plaisir.ac-versailles.fr/spip.php?article558>

**8.23 Bilan APE**

Cette fiche, expérimentée avec succès depuis deux ans, présente une évaluation quantitative (nombre d’élèves pris en charge) et qualitative (atteinte des objectifs visés pour chaque élève) sous une forme très synthétique et d’une lisibilité immédiate. Au terme de chaque période, chaque enseignant renseigne la fiche bilan/APE pour les élèves pris en charge (par lui-même ou par un autre enseignant) dans sa propre classe ; les bilans individuels sont effectués lors de la réunion de synthèse APE. La synthèse école (fiche spécifique) est renseignée par l’addition des diverses fiches/classes lors de cette même réunion. Les fiches / classes seront remises à l’IEN lors de l’inspection (à partir de la période 2), la fiche/école lors des inspections de directeur.

Ces fiches sont en ligne sur le site IEN :

<http://www.ien-plaisir.ac-versailles.fr/spip.php?article517>

**8.24 PPRE passerelle**

Le document présenté a été élaboré par la circonscription de CHATOU et validé par la DA 78. Il a été expérimenté en juin dernier à l’occasion des commissions CM2/6ème avec toute latitude d’adaptation pour les enseignants concernés.

Son intérêt majeur réside dans son double aspect, administratif et pédagogique (avec l’explicitation des principales compétences échouées et/ou à renforcer pour l’élève) et ce sous une forme très synthétique. Son usage peut être sensiblement élargi en fin d’année scolaire au-delà de la seule liaison école/collège, aux élèves passant en classe supérieure susceptibles de rencontrer des difficultés à ce nouveau seuil de leur scolarité. L’élaboration et l’exploitation d’un tel document doit donc enrichir sensiblement la concertation liée à la difficulté scolaire (notamment les synthèses APE), l’anticipation dès le début de l’année scolaire, de ces difficultés et la mise en place immédiate des dispositifs d’aide et de différenciation. Dans cette perspective, on peut même envisager la mise en place, éventuellement sous une autre dénomination, la mise en place de « PPRE passerelles » en fin de GS (présentation à adapter) – qui pourraient constituer un outil privilégié pour la liaison maternelle élémentaire.

Des exemples de PPRE (et en fin d’année de PPRE/passerelle) seront remis à l’IEN lors de l’inspection individuelle en école élémentaire.

Le modèle évoqué de PPRE/passerelle est en ligne sur le site de circonscription en pièce jointe de l’article « liaison école/collège » :

<http://www.ien-plaisir.ac-versailles.fr/spip.php?article573>

**8.25 Suivi de cohorte**

Cette fiche, tout à fait complémentaire des PPRE/passerelles, a une triple finalité :

* permettre la visualisation immédiate des parcours scolaires des élèves en difficulté à travers les dispositifs d’aide mis en place,
* contribuer à l’évaluation de ces dispositifs (pour l’école et pour le RASED),
* constituer un indicateur de référence pour l’évaluation du travail collectif à travers l’évolution du nombre des élèves en difficulté en fin de cycle de cohorte en cohorte

Elle peut être utilisée à 3 niveaux (modes d’exploitation explicités dans l’article du site) :

* pour l’école
* pour la classe
* pour le RASED

Un moyen très simple (et très efficace pour la concertation pédagogique et les liaisons intercycles et interclasses) serait que chaque enseignant renseigne la fiche pour sa propre classe et la transmette en fin d’année scolaire au nouvel enseignant de l’élève qui la renseignera à son tour avnt de la transmettre …

Cette fiche (avec mode d’emploi et d’exploitation) est en ligne sur le site de circonscription) :

<http://www.ien-plaisir.ac-versailles.fr/spip.php?article564>

1. **INFORMATIONS DIVERSES**
   1. **Maintiens en fin d’année scolaire**

Le taux de redoublement (très supérieur à celui du département) doit être réduit. En tout état de cause touts les propositions de maintien en dehors du CE1 et du CM2 devront être communiquées à la circonscription.

* 1. **Fiches individuelles/fiches école (Cf. supra)**

Les remettre à tous les personnels de l’école :

* Enseignants titulaires des classes
* Enseignants complétant les services des titulaires
* Postes spécialisés (RASED, CLIS, CLIN …) rattachés à l’école
* ZIL et BDM rattachés à l’école
* BDM affectés en début d’année dans l’école
* Enseignants stagiaires (étudiants en master)
  1. **Enseignants exerçant à 80 %**

Ces enseignants doivent 7 jours de service à prendre sur leur journée libérée. Ils transmettront dans les meilleurs délais à leur directeur la liste des sept jours retenus. Ils seront ensuite affectés pendant ces journées en remplacement d’un directeur non déchargé. On essaiera, autant que possible d’affecter ces enseignants soit sur la même commune, soit sur le même cycle (mternelle ou élémentaire) d’enseignement.

* 1. **B.O. d’été**

Articles signalés :

* n° 31 (30 août) : élèves handicapés (AVS aide mutualisée)
* n° 30 (23 août) : information aux parents
* n° 28 (12 juillet) : vacances scolaires (calendrier)
* n° 26 (26 juin) : lettre du Ministre de l’Education Nationale
  1. **Vacances de toussaint**

Elles sont officiellement portées à deux semaines.

La fin de l’année scolaire est fixée au 6 juillet 2013.

La journée de récupération restant sera fixée soit au mercredi 3 avril 2013, soit au mercredi 22 mai 2013.

* 1. **Base-élèves**
* Mise à jour des effectifs à effectuer pour le 24/09/2012 via clé OTP (tutoriel joint à la circulaire)
* Une information plus récente informe la nécessité de procéder dès maintenant à une mise à jour (information plus précise depuis la circonscription).
  1. Rythmes scolaires
* Pas de modification de la semaine scolaire en 2012/2013
* En conséquence pas de modification touchant les dispositifs de l’APE et des PPRE
* Cela dit une réflexion relative à l’organisation de l’APE dans une semaine de 4 jours et demi (voire de cinq jours équilibrés) mériterait d’être engagée par les écoles.